

## LA BANQUE PEOPLES DU CANADA

## **DIVULGATIONS PUBLIQUES**

(PRATIQUES DE SOUSCRIPTION DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS) **Au 30 Septembre 2020** 

## Politique de divulgation

Le présent document fait état des divulgations par la Banque Peoples du Canada (« BPC ») conformément à la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels, du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). Ces divulgations visent à offrir aux participants au marché une plus grande transparence, davantage de clarté et une plus grande confiance du public dans les activités de souscription de prêts hypothécaires résidentiels de la BPC.

Ces divulgations sont publiées tous les trois mois dans la partie divulgation réglementaires du site Web de la BPC.

Le rapport fait l'objet d'un examen interne, mais il n'a pas été vérifié par les vérificateurs externes de la BPC.

## Divulgations propres aux prêts hypothécaires

Pour les prêts hypothécaires résidentiels, l'on a recours dans le cadre du processus d'approbation des demandes de crédit à une combinaison de critères touchant la politique de prêt, de directives sur les prêts et de souscriptions. Les principaux facteurs pris en considération sont l'abordabilité, le dossier de crédit et d'emploi, la nature du revenu, la qualité de la garantie et le ratio prêt-valeur (« RPV ») de la propriété résidentielle. Aux fins des présentes divulgations, le « prêt hypothécaire résidentiel » comprend un prêt consenti à un particulier qui est garanti par une hypothèque sur un immeuble résidentiel (c'est-à-dire un immeuble d'un à quatre logements). À l'heure actuelle, la BPC n'offre pas de marges de crédit adossées à un bien immobilier. Le RPV constitue une évaluation du pourcentage de la valeur des sûretés qui peut être utilisé pour appuyer le prêt.

Une analyse du montant et du pourcentage du total des prêts hypothécaires résidentiels qui sont assurés par rapport à ceux qui ne le sont pas, regroupés en fonction de la concentration géographique, figure dans le tableau qui suit. Aux fins de la présente section, le terme « assuré »

s'entend des prêts hypothécaires résidentiels qui sont assurés par la SCHL contre le défaut de paiement de l'emprunteur (les chiffres sont véritables).

		Pourcentage non assuré	Principal résiduel	Au 30 Septembre 2020	
Type/Province	Principal résidue			Pourcentage assuré	
	non assuré		assuré		Total
Colombie-Britannique	4 270 662.	18,41%	3853082.	19,80%	8 123 743.
Alberta		,96	2726488.	14,01%	2726488.
Ontario	18 926 127.	81,59%	9 132 468.	46,93%	28 058 595.
Quebec		,96	3 223 833.	16,57%	3 223 833.
Manitoba		,96		,96	
Saskatchewan		,96	525 334.	2,70%	525 334.
Total	23 196 788.	100,00%	19 46 1 204.	100,00%	42657993.

Le tableau suivant indique le pourcentage des prêts hypothécaires résidentiels classés en fonction des périodes d'amortissement.

	Au 30 Septembre 2020		
Amortissement	Principal résiduel	%	
Intérêts seulement	9 754 514.	22,87%	
Moins de 20 ans	93 368.	,22%	
20 – moinsde 24 ans	776 671.	1,82%	
25 – moinsde 29 ans	12 227 613.	28,66%	
30 – moinsde 34 ans	19 805 827.	46,43%	
35 anset plus		,96	
Total	42657993.	100,00%	

Le tableau qui suit indique le RPV moyen pour le total des prêts hypothécaires résidentiels non assurés nouveaux à la fin du premier trimestre (T3, regroupés en fonction de l'emplacement géographique

		T3 2020
RPV	Montant en principal	Pourcentage RPV moyen
Colombie-Britannique	2 013 913.	61,09%
Ontario	9 140 314.	71,97%
Total	11 154 228.	

L'incidence que pourrait avoir un ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation de l'entreprise est jugée faible, puisque le portefeuille non assuré représente moins de 10% de l'ensemble de notre portefeuille de prêts hypothécaires pour habitations unifamiliales. Le portefeuille non assuré est souscrit de manière prudente, limité à certains marchés et présente un rapport prêt-valeur moyen de 56 %. Le portefeuille de prêt hypothécaire à l'habitation est bien sécurisé et a un rapport prêt-valeur bien en dessous de la limite maximale de 80 %.